



Litige achat en vefa problème cloison

Par **saidos**, le **28/10/2019** à **15:20**

Bonjour, J'ai acheté un appartement dans le neuf vefa, la porte à été mise à gauche au lieu à droite (porte de la chambre) le constructeur l'a remise au bon emplacement qui est à droite sauf que il a collé une pièce sur le trou de l'ancien emplacement au lieu de refaire la cloison (qui sépare la chambre du salon). Lors de la visite des cloisons je lui ai signalé ça et il m'a dit qu'il va la refaire mais ça n'a pas été le cas puisqu'il a fait que des retouches pour que ça ne se voit pas. Malheureusement lors de la visite de livraison je découvre que la cloison n'a pas été refaire comme à été dit et elle présente une bosse bien visible et d'autres moins visible, ce jour là aussi a indiqué qu'il va la refaire. 4 mois après suite à mes emails il m'appelle pour me dire qu'il ne refasse pas la cloison et il va faire juste les retouches pour enlever la bosse. Est ce que c'est légal ? C'est de son droit ?